

CENTRES DE GESTION DES HAUTS DE FRANCE

CONCOURS OU EXAMEN DE : Adjoint
Administratif Principal 2^{ème} classe (Interne)

SPECIALITÉ / OPTION :

EPREUVE : FRANÇAIS

DATE DE L'ÉPREUVE : 14 Mars 2024

La copie et tout document joint à la copie ne doivent ni être signés, ni porter un signe quelconque pouvant indiquer l'identité du candidat sous peine d'annulation par le jury.

Si vous utilisez des intercalaires, ils seront agrafés à votre copie et ne doivent pas être identifiés.

Le candidat doit rabattre et coller le coin supérieur droit de la copie après l'avoir rempli de façon très lisible.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° de copie	Note	Code à barres	Visas
D196	19,25		

Vocabulaire

1) Synonyme d'"infraction" : délit

2) Antonyme de "collectif" : individuel

3) L'environnement désigne le milieu dans lequel on évolue.

Hostile signifie antipathique, désagréable

"L'environnement hostile" fait donc référence à un endroit où on se sent agressé, où on évite de se trouver et qu'on préfère éviter car il est malaisant.

Orthographe

4) Le harcèlement de rue est un acte individuel ou collectif qui consiste à se comporter de manière

dégradante vis-à-vis des femmes sans prendre en compte leurs sentiments réels. Il est puni par une loi qui lutte contre toutes formes de violences sexistes faites aux femmes. Les harceleurs sont punis d'une amende substantielle.

Grammaire

5) L'enjeu majeur sera d'interpeller les pouvoirs publics sur cette violence ordinaire dans la rue et les transports. Les premières actions permettront des rencontres avec des élus.

6) - Noms Communs : - enjeu
- pouvoirs
- violence
- rue

- Adjectifs : - majeur
- publics
- ordinaire
- déserte

- 7) Phrases simples : - Les agents n'ont pas le droit de refuser une plainte.
- La loi votée crée donc une nouvelle infraction, outrage sexiste

Phrases complexes : - Il est aussi à craindre que certaines amendes ont été qualifiées d'outrage sexiste
- Notre point de vue sur la pénalisation du harcèlement de rue a toujours été que la répression ne suffira jamais à elle seule.

Compréhension de texte

- 1) Ce texte provient d'un site sur internet à savoir <http://www.stopharcèlementderue.org>.
- 2) Le harcèlement de rue prend place dans les espaces publics et semi-publics (rues, transports en commun...)
Il consiste en l'agression verbale ou comportementale d'une personne, par un ou plusieurs individus, pour des raisons diverses et variées mais souvent en rapport avec le physique, le sexe, l'orientation sexuelle... dans le but d'intimider, de déstabiliser la victime.
- 3) C'est Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité femme-homme, en 2017, sous le gouvernement d'Emmanuel Macron qui décide qu'il est nécessaire d'instaurer une définition légale spécifique du harcèlement de rue parce que seulement faire appliquer le droit existant ne suffit pas.
- 4) Selon ce texte, la loi ne peut pas stopper, à elle seule, le harcèlement de rue.

5) Une nouvelle infraction est créée à savoir "outrage sexiste" qui punit, plus spécifiquement, les comportements à caractère sexuel infligés aux victimes dans le but de les dénigrer ou les aprouver.

Les contrevenants s'exposent à une contravention de 4^{ème} classe allant de 750 euros à 1500 euros en cas de circonstances aggravantes.

A cette peine peut aussi être ajoutée une peine complémentaire de stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes par le juge.

6) Si des agents de gendarmerie sont témoins de l'infraction, ils peuvent constater le plaignant délit et établir la contravention immédiatement.

Sinon, la victime doit se rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour déposer plainte ou auprès du Procureur de la République local.

7) Le bilan est difficile à interpréter.

Il est faussé par le fait qu'il est difficile de connaître la part d'amendes déboursées par les forces de police et celle provenant des suites d'un dépôt de plainte par une victime. Cette loi n'est pas concluante à cause de cela et, en plus, il est à espérer que des cas plus graves n'ont pas été qualifiés, à tort, d'outrage sexiste.

Je peux citer comme autre forme de harcèlement, le harcèlement scolaire, qui s'exerce au sein des établissements scolaires, et, souvent, aussi à l'extérieur à cause des réseaux sociaux et qui fait vivre un enfer à un élève souvent harcassé par plusieurs autres élèves.